

ROUE LIBRE SAMAN  
31350 SAMAN  
Association loi 1901  
N°parution 20030017

## **GRAND PRIX CYCLISTE DE SAMAN**

*Samedi 22 aout 2015*

### **REGLEMENT DE LA COMPETITION**

#### **Article 1 : Organisation**

Le Grand-Prix cycliste de Saman est une épreuve organisée par le club ROUE LIBRE SAMAN sous l'égide de la FSGT, visée par la fédération délégataire.

#### **Article 2 : Catégories**

Les courses seront ouvertes aux catégories 1, 2, 3, 4, 5 et F sur présentation de la licence en cours de validité. Les catégories 1, 2, 3 courent en même temps, les catégories 4,5 et F courent en même temps. Les licenciés de la FFC et UFOLEP sont autorisés à courir avec les catégories FSGT comme le précise le tableau ci-dessous sur présentation de leur licence en cours de validité. Pour les non licenciés, les organisateurs s'en tiendront aux catégories d'accueil du règlement FSGT Midi-Pyrénées.

<b>Catégories FSGT</b>	<b>Catégories extérieures (FFC, UFOLEP)</b>
<b>1</b>	FFC : Pass Open, Pass Cyclisme, 2 et 3 <sup>ème</sup> catégories Non licenciés
<b>2</b>	UFOLEP : 1ère catégorie
<b>3</b>	UFOLEP : 2ème catégorie
<b>4</b>	UFOLEP : 3 <sup>ème</sup> catégorie
<b>5</b>	UFOLEP : GS

### **Article 3 : Engagements :**

Les engagements seront pris sur place. Les dossards seront remis sur présentation de la licence ou certificat médical, et après règlement d'un forfait de 6 € pour les licenciés FSGT et de 12 € pour les licenciés extérieurs.

### **Article 4 : Assurance individuelle :**

Les licenciés UFOLEP qui n'ont pas souscrit d'assurance individuelle avec leur licence ont la possibilité de souscrire une assurance à la journée sur place.

### **Article 5 : Sécurité**

Le port du casque à coque rigide est obligatoire pour les compétiteurs, y compris lors de l'échauffement, à partir du moment où le dossard est apposé sur le maillot.

Chaque participant est responsable de son matériel, l'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation.

Il est interdit aux coureurs d'effectuer l'échauffement sur le circuit durant le déroulement d'une course et de l'emprunter à contre sens. Tout contrevenant averti une première fois sera disqualifié de l'épreuve en cas de récidive.

Il est interdit de franchir la ligne d'arrivée avec un dossard en dehors du déroulement de sa propre course. Tout contrevenant se verra d'office attribuer le temps correspondant au dernier franchissement de la ligne.

### **Article 6 : Environnement**

Il est demandé aux participants et accompagnateurs de respecter l'environnement et de ne pas jeter de déchets sur les abords du circuit y compris les emballages des ravitaillements.

### **Article 7 : Circulation**

La compétition se déroulera sur un circuit fermé, tous les carrefours seront neutralisés et gardés par un signaleur, la circulation des riverains ne sera autorisée que dans le sens de la course.

### **Article 8 : Récompenses**

Une cérémonie protocolaire aura lieu à la fin de la dernière course. Les 5 premiers coureurs FSGT de chaque catégorie ainsi que la première féminine seront récompensés.

**Article 9 : Distances**

Les distances à parcourir par catégorie et les horaires sont les suivantes :

<b>Catégories</b>	<b>Départ</b>	<b>Nb tours</b>	<b>Distance</b>
<b>1</b>	16H00	23	66.70
<b>2</b>	16H00	23	66.70
<b>3</b>	16H00	23	66.70
<b>4</b>	16H02	18	52.20
<b>5/F</b>	16H02	18	52.20

Circuit plat de 2.900 Km, consultable sur Openrunner : identifiant 4493568.

**Article 10 : Litige**

Tout litige ou contestation devra être formulé auprès du directeur de course au plus tard 15 mn après l'arrivée. Ce dernier sera chargé d'examiner et aura tout pouvoir pour trancher dans un souci d'équité et d'éthique sportive. Il est habilité à modifier une partie du présent règlement si l'esprit s'en trouve altéré.